

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT

Identificateur du produit: ENGINE PRIMING FUEL

Format du produit: 8 oz, 18 oz, 21 oz

Usage du produit: Injection étherique pour démarrer les diesels

N° de téléphone d'urgence (jour et nuit): Chemtrec 800-424-9300 (partie continentale des É.-U.)
Chemtrec 703-527-3887 (à l'extérieur de la partie continentale des É.-U.)

Nom et adresse du fabricant/fournisseur:

KBI/Kold-Ban International, Ltd.

8390 Pingree Road

Lake In The Hills, IL 60156 USA

Téléphone : (847) 658-8561

FS Préparé par:

KBI/Kold-Ban International, Ltd.

Téléphone: (847) 658-8561

Préparé: 30 novembre 2007

SECTION 2 - COMPOSITION CHIMIQUE/INGRÉDIENTS DANGEREUX

Ingrédients	N° CAS	% (poids)	ACGIH TLV(ppm)	OSHA PEL (ppm)	CL ₅₀ (rat, inh.) (4 h)*	DL ₅₀ (mg/kg) rat. orale* cutanée. lapin*
Éther de diéthyl.....	60-29-7.....	55 - 70.....	400.....	400.....	32 000 ppm.....	1 200..... >14 200
Heptane.....	142-82-5.....	20 - 30.....	400.....	500.....	103 000 mg/m ³	>15 000..... N/D
Dioxyde de carbone.....	124-38-9.....	10 - 15.....	5 000.....	5 000.....	N/D.....	S/O..... S/O
Huile minérale, distillats paraffiniques, légers (pétrole), raffinés au solvant.....	64741-89-5.....	0.1 - 1.....	5 mg/m ³ (brouillards d'huile).....	5 mg/m ³ (brouillard d'huile).....	N/D.....	>5 000..... >2 000

La présente matière est classée comme dangereuse conformément aux règlements OSHA (29CFR 1910.1200).

SECTION 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

APERÇU EN CAS D'URGENCE: Liquide jaune pâle à transparent; forte odeur d'éther. S'évapore rapidement et laisse un léger résidu lubrifiant. AVERTISSEMENT! Extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Le contact avec le liquide peut causer une engelure. L'ingestion d'une trop grande quantité peut être fatale.

Organes cibles: Yeux, peau, système respiratoire, système nerveux central. Voies d'exposition: Contact cutané, contact oculaire, inhalation.

Signes et symptômes de l'exposition à court terme (aiguë):

Inhalation:

Peut être nocif ou fatal si inhalé. L'inhalation des vapeurs ou des brouillards peut causer un étourdissement, une nausée, un mal de tête, une incoordination et d'autres effets sur le système nerveux central. Des concentrations très élevées peuvent agir comme un asphyxiant et causer une perte de conscience, un collapsus respiratoire et la mort.

Contact cutané:

Le contact cutané peut causer une légère irritation, une rougeur et une démangeaison. Risque de symptômes d'engelure (engourdissement, picotement et démangeaison).

Contact oculaire:

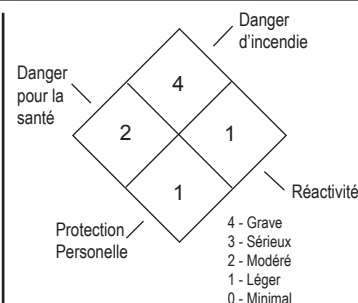
Le contact oculaire peut causer une légère irritation. Symptômes: rougeur, larmolement et sensation de brûlure. Le contact direct peut causer un figement des yeux.

Ingestion:

L'ingestion du gaz liquéfié est peu probable. Cependant, l'ingestion peut être nocive. Peut causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Symptômes: nausée, vomissement, diarrhée et autres effets sur le système nerveux central. En cas d'ingestion de grandes quantités, risque d'aspiration du produit dans les poumons.

Effets chroniques: Le contact cutané prolongé ou répété peut causer une dermatite (desèchement et gerçures).

Autres maladies aggravées par l'exposition: Peut aggraver les maladies cutanées, oculaires et respiratoires déjà existantes.



SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Inhalation: Transporter immédiatement la personne à l'air frais. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Contact cutané: Laver immédiatement la peau avec du savon et de l'eau. Éviter tout contact prolongé en retirant et en lavant les vêtements imbibés du produit. Si l'irritation persiste, obtenir immédiatement des soins médicaux.

Contact oculaire: Vérifier d'abord si la personne porte des verres de contact et les retirer s'il y a lieu. Rincer immédiatement les yeux sous l'eau tiède ou avec une solution saline normale pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Empêcher l'aspiration du produit.

SECTION 5 - INCENDIE

Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité: (OSHA 29 CFR 1910.1200): Gaz inflammable

Moyen d'extinction adéquat: Poudre chimique, dioxyde de carbone, mousse universelle, brouillard d'eau

Produits de combustion dangereux: Oxydes de carbone

Propriétés comburantes: Aucune connues

Données d'exposibilité: Sensibilité aux chocs: Non Sensibilité aux décharges électrostatiques: Risque

Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité: La matière risque d'exploser et de brûler si exposée à la chaleur, aux étincelles et aux flammes. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se rassembler dans des espaces bas. Les vapeurs peuvent se déplacer sur de grandes distances jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme. Les contenants sont sous pression et risquent d'exploser si exposés à une chaleur excessive.

Équipement/marche à suivre spéciale pour combattre les incendies: Les pompiers devraient porter un équipement de protection complet et un appareil respiratoire autonome. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut aider à refroidir les contenants et l'équipement exposés à la chaleur et aux flammes. Protéger le personnel des bouteilles qui éclatent, se brisent ou fuient.

Limite d'inflammabilité supérieure (% selon le volume): 48

Limite d'inflammabilité inférieure (% selon le volume): 1.8

Point d'éclair (méthode): < -56 °F (-48.9 °C) (creuset fermé Tag)

Température d'auto-inflammation: n/d

SECTION 6 - REJET ACCIDENTEL

Précautions personnelles: Interdire l'accès aux lieux jusqu'à la fin du nettoyage. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection contre les produits chimiques. Tous les autres employés doivent rester contre le vent et à l'écart du déversement/rejet. Se reporter à la section 8 intitulée Ventilation/Protection personnelle

Précautions environnementales: Empêcher le produit déversé de s'infiltrer dans les égouts ou les espaces confinés.

Déversement/nettoyage: Éliminer toutes les sources de chaleur, les étincelles et les flammes. Ventiler les lieux du rejet. Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger. Le dioxyde de carbone peut être utilisé comme une couverture de vapeur sécuritaire. En cas de déversement de petites quantités de matière, rincer avec de l'eau. Aviser les autorités appropriées, selon le besoin.

Matières interdites: Aucune connue.

Marche à suivre spéciale en cas de déversement: En cas de rejet/déversement dans l'environnement de quantités supérieures aux quantités à déclarer selon l'EPA, aviser immédiatement le Centre national d'information (1-800-424-8002). Quantité à déclarer selon DOT/CERCLA: Éther de diéthyle (100 lb)

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention sécuritaire: Lire toutes les précautions inscrites sur l'étiquette de la bouteille et utiliser seulement conformément aux directives. Porter un équipement de protection lors de la manipulation, selon le cas. Utiliser dans un lieu bien ventilé. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas utiliser à proximité des sources de chaleur, de la flamme, des étincelles ou des sources d'inflammation. Ne pas percer ni incinérer les contenants. Tenir à l'écart des enfants.

Exigences en matière d'entreposage: Entreposer dans un endroit frais (< -120 °F/48.9 °C), sec, bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles, de la chaleur, des flammes, de la lumière du soleil, des étincelles ou des sources d'inflammation. Interdire de fumer dans les lieux.

SECTION 8 - VENTILATION ET PROTECTION PERSONNELLE

Ventilation et mesures d'ingénierie: Utiliser dans un lieu bien ventilé. La ventilation doit être suffisante pour maintenir les vapeurs à un niveau inférieur aux valeurs TLV, spécialement au niveau du plancher parce que les vapeurs sont plus lourdes que l'air.

Protection respiratoire: En cas d'exposition prolongée ou si la valeur TLV est dépassée, porter des respirateurs approuvés par NIOSH.

Protection cutanée et autre équipement de protection: Aucune normalement requise. En cas d'exposition prolongée, porter des gants isolés, étanches à la matière, comme des gants en nitrile, en Viton, en PVA ou en butyle. Fournir une douche oculaire dans les lieux de travail immédiats.

Protection oculaire/faciale: Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes étanches pour empêcher les vapeurs ou les brouillards d'entrer dans les yeux.

Considérations d'hygiène générales: Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, boire ni fumer lors de la manipulation du produit. Éviter l'inhalation excessive des vapeurs.

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme physique, couleur et odeur: Liquide jaune pâle à transparent; odeur d'éther.
Pression absolue du contenant (à 70 °F/21,1 °C): 148 psi manométrique (10.2 bar)
Seuil de l'odeur: Non disponible.
Matières volatiles (% selon le poids): 86
Densité: 0.7

Solubilité dans l'eau (%): 6% à 70 °F (21.1 °C)
Coefficient de partage eau/huile: Non disponible
Densité de vapeur (air=1): 2.5
Pression de vapeur: Non disponible

Point d'ébullition (éther de diéthylo): 94 °F (34.4 °C)
Taux d'évaporation (BuAe=1): 6
Point de congélation: Non disponible
pH: s/o

SECTION 10 - RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

Stabilité et réactivité: Stable dans les conditions d'entreposage et de manutention recommandées. Le produit peut former des peroxydes explosifs si exposé à la lumière et à l'air. Le produit forme des mélanges combustibles et/ou explosifs avec l'air et/ou l'oxygène.

Polymérisation dangereuse: Ne se produira pas.

Conditions à éviter: Chaleur, étincelles, flamme et ensoleillement direct. Stable à la température et à la pression ambiantes.

Matières à éviter: Agents oxydants

Produits de décomposition dangereux: Peroxydes

Note: Un antioxydant a été ajouté au produit pour retarder la formation de peroxydes.

SECTION 11 - RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques: Il n'existe aucune donnée disponible pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Se reporter à la section 2 sur les données de toxicité aiguë des ingrédients individuels.

Cancérogénicité: Aucun des ingrédients n'est inscrit dans la liste des produits cancérogènes du CIRC, de l'ACGIH, du NTP ou de l'OSHA (29 CFR 1910.1200(D)#4).

Tératogénicité, mutagénicité, autres effets sur la reproduction: Aucun connu.

Sensibilisation à la matière: Aucune connue.

Matières synergiques: Non disponible.

SECTION 12 - RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Effets environnementaux: Empêcher le produit de s'infiltrer dans les drains ou les étendues d'eau; éviter qu'il soit déposé là où il peut affecter les eaux de surface ou les eaux souterraines.

SECTION 13 - ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Manutention pour élimination: Ne pas percer ni incinérer les contenants dans lequel le produit sera éliminé. Manipuler les déchets conformément aux recommandations de la Section 7.

Méthodes d'élimination: Éliminer dans les contenants en métal originaux et conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

Recyclage/récupération: Le fabricant offre un programme de recyclage. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

RCRA: Si le produit tel que fourni devient un déchet, il peut répondre aux critères d'un déchet dangereux tels que définis par la RCRA, titre 40 CFR 261. Pour éliminer la matière inutilisée ou la matière résiduelle, consulter les agences environnementales locales, provinciales et fédérales.

SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Appellation réglementaire:

TMD en langage clair: GAZ LIQUÉFIÉ, N.S.A. (éther de diéthylo), classe 2.1, UN3161

IATA: Gaz liquéfié, inflammable, n.s.a. (contient de l'éther de diéthylo), 2.1, UN3161

US DOT: Gaz liquéfié, inflammable, n.s.a. (contient de l'éther de diéthylo), 2.1, UN3161

Exigences en matière d'étiquettes d'expédition :

TMD en langage clair: Rouge; étiquette de gaz inflammable (classe 2); orientation du paquet

IATA: Rouge; étiquette de gaz inflammable (classe 2); orientation du paquet; avion-cargo seulement exigé.

US DOT: TMD en langage clair : Rouge; étiquette de gaz inflammable (classe 2); orientation du paquet

Autres renseignements en matière d'expédition :

TMD en langage clair: L'exemption sur les quantités limitées peut être applicable. Si le produit est expédié aux termes de cette exemption et conformément au TMD en langage clair, se reporter à la section 1.17 relative aux renseignements en matière d'expédition de quantités limitées.

IATA: Il est interdit de transporter la matière sur un aéronef de passagers. Se reporter à la disposition spéciale A1 dans les Règlements sur les marchandises dangereuses 2003 de l'IATA pour de plus amples renseignements.

US DOT: L'exemption sur les quantités limitées peut être applicable. Se reporter à la norme 49 CFR, section 173.306 quant aux « Quantités limitées de gaz comprimés », renseignements en matière d'expédition

Numéro d'identification: UN3161

Classe de danger: 2.1

SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Le produit a été classé conformément aux critères de danger des Règlements sur les produits contrôlés et la présente FS contient tous les renseignements requis par le règlement en question.

Renseignements SIMDUT: A (gaz comprimé), B1 (gaz inflammable), D1A (matières très toxiques), D2B (matières toxiques)

Renseignements CEPA: Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure et la liste extérieure des substances.

Renseignements TSCA: Tous les ingrédients sont inscrits dans l'inventaire du TSCA.

Quantité à déclarer selon l'EPA/CERCLA: 100 lb (éther de diéthylo)

SARA Titre III : Sections 311: Avis de produits chimiques toxiques, 40 CFR 372. La matière n'est pas assujettie aux exigences de notification de la TSCA parce qu'elle ne contient aucun constituant chimique toxique.

Proposition de la Californie 65: Le produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme étant cancérogène ou nocif pour la reproduction.

SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Références:

* Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCIInfoWeb databases, 2003 (Chempendium et RTECs).

1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices for 2002.

2. International Agency for Research on Cancer Monographs, Supplement 7, 1988.

3. Fiche signalétique du fabricant.

4. US EPA Title III List of Lists – October 2001 version.

5. California Proposition 65 List – February 21, 2003 version.

Abréviations:

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Services

CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

CFR: Code of Federal Regulations

EPA: Environmental Protection Agency

FS: Fiche signalétique

IATA: International Air Transport Association

LCPE: Loi canadienne sur la protection de l'environnement

n/d: Non disponible

NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

OSHA: Occupational Safety and Health Administration

PEL: Limite d'exposition admissible (*Permissible Exposure Limit*)

RCRA: Resource Conservation and Recovery Act

s/o: Sans objet

SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act

SIMDUT: Système d'identification des marchandises dangereuses utilisées au travail

TLV: Valeur limite d'exposition (*Threshold Limit Values*)

TSCA: Toxic Substance Control Act

US DOT: United States Department of Transportation

AVIS: Les présentes données sont offertes de bonne foi comme des valeurs typiques et non comme des spécifications du produit. Les renseignements dans la présente fiche signalétique sont, au meilleur de notre connaissance, fiables et exacts. Cependant, les données sont offertes seulement pour soumettre à la réflexion, à l'évaluation et à la vérification de l'utilisateur. Aucune garantie expresse ou implicite ni représentation ne sont faits quant au degré de pertinence et d'intégralité des données. KBI/KOLD-Ban International, Ltd. n'assume aucune responsabilité en cas de perte ou de dommage découlant de l'utilisation des présentes données.

FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE